



## Résolution 539 (1973)<sup>1</sup>

# Réponse au septième rapport biennal de la FAO

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris acte du 7<sup>e</sup> rapport présenté au Conseil de l'Europe par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
2. Rappelant sa résolution 481 (1971), et notamment le paragraphe 3 qui souligne sa volonté d'oeuvrer énergiquement pour la reconnaissance du droit fondamental de tout homme à une nourriture suffisante ;
3. Estimant que non seulement cet objectif est loin d'être atteint mais que les perspectives pour les plus pauvres du monde sont aujourd'hui moins prometteuses qu'au début de la deuxième Décennie du Développement en 1970 ;
4. Considérant que le rapport de sa commission de l'agriculture sur le deuxième Congrès mondial de l'alimentation ([Doc. 3073](#)) n'a pas trouvé l'écho souhaité en vue d'inciter les peuples européens à consentir davantage d'efforts en faveur de l'aide au développement et de la lutte contre la faim dans le monde ;
5. Estimant que les pays développés ne disposent d'aucun argument valable pour refuser l'effort modeste qui consisterait à consacrer au moins 0.70% de leur produit national brut à l'aide publique au développement,
6. Invite tous ses membres à mobiliser leurs parlements nationaux et leurs gouvernements pour obtenir un effort accru en faveur de l'agriculture des pays en voie de développement et de la réalisation du droit de tout homme de manger à sa faim ;
7. Invite la FAO :
  - a. à concentrer tous ses efforts sur un nombre restreint d'activités prioritaires et à éviter la dispersion de ses ressources nécessairement limitées ;
  - b. à intégrer ses activités en matière de préservation de l'environnement dans ses projets de développement de l'agriculture des pays en voie de développement ;
  - c. à veiller à ce que l'introduction de variétés à haut rendement dans les pays en voie de développement bénéficie d'abord aux populations les plus pauvres du globe ;
  - d. à déployer en même temps un effort accru pour la création d'emplois dans les régions rurales surpeuplées du tiers monde ;
8. Dénonce à nouveau le relâchement de l'intérêt de l'opinion publique et des gouvernements européens face aux déséquilibres économiques, source d'injustice sociale et de la faim dans le monde ;
9. Exprime l'espoir que les peuples européens prennent enfin conscience de ces problèmes alarmants et exigent de leurs autorités qu'elles assument leurs responsabilités dans le domaine de l'alimentation des hommes d'un monde qui se veut juste et fraternel, et ne reculent pas devant les modestes sacrifices que la communauté internationale leur demande dans le cadre des institutions des Nations Unies.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 22 janvier 1973 (19<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 3232](#). [Doc. 3232](#). rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 22 janvier 1973 (19<sup>e</sup> séance).

